

DEMANDE DE PERMIS D'AUTORISATION PROVISOIRE ET TEMPORAIRE D'OCCUPATION ET DE STATIONNEMENT POUR TRAVAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC

*A retourner au service gestionnaire : Services Techniques
240, avenue Victor Hugo CS 30403 – 34403 LUNEL CEDEX*

Tél : 04.67.87.84.46.

Fax : 04.67.71.84.85

Mail : technique@ville-lunel.fr

**Formulaire à déposer 15 jours avant la date prévisionnelle de commencement des travaux,
la date de dépôt en Mairie faisant foi.**

Ce document ne vous autorise pas à débuter vos travaux. Il faut attendre le courrier réponse du Service Technique.

DEMANDE INITIALE

PROLONGATION

DEMANDEUR⁽²⁾

Madame Monsieur

Entreprise :

Adresse :

Tél. :

Portable :

Fax :

Courriel :

Propriétaire

Locataire

Entrepreneur

Maître d'œuvre

Nom du responsable de chantier :

N° tél. :

Fax :

Mail :

LIEU DES TRAVAUX⁽²⁾

Voie : Privée Publique

Situation : Centre-ville

Lotissement

Extérieur

Adresse :

**Joindre OBLIGATOIREMENT les plans nécessaires présentant clairement l'emplacement des travaux envisagés
et les autorisations du Service Urbanisme**

OBJET DE LA DEMANDE⁽²⁾

1 – NATURE DES TRAVAUX⁽¹⁾

Travaux sous chaussée ou nécessitant la dépose de câble (France Telecom, EDF, éclairage public,...) :

Depuis le 1er juillet 2012, entrée en application de la réforme de la réglementation sur la sécurité à proximité des réseaux, il est demandé aux professionnels et aux particuliers, pour que leurs travaux n'endommagent pas les réseaux et canalisations, de DECLARER LEURS TRAVAUX SUR LE GUICHET UNIQUE :

<http://www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr>

Sont disponibles sur ce guichet unique, les formulaires de déclaration de travaux (DT/DICT) pré-remplis par le téléservice ainsi que les coordonnées des exploitants à qui adresser cette déclaration.

Travaux sans terrassement ou sans dépose de câble (France Telecom, EDF, éclairage public,...) :

Façade Toiture Bateau Livraison Évacuation gravats Élagage – Abattage

Aménagement intérieur : - peinture - plomberie - maçonnerie -

Autres :

Travaux nécessitant une autorisation du service « Urbanisme » :

En cas de constructions nouvelles (maison, garage et dépendance de plus de 5m²) ou de travaux sur une construction existante (ravalement, modification de l'aspect extérieur, changement de destination d'un local et création de surface de plancher ou d'emprise au sol de plus de 5m²), il est nécessaire de déposer une demande de permis de construire ou une déclaration préalable au service « Urbanisme ».

N° Permis de construire :

N° Déclaration préalable:

OBJET DE LA DEMANDE (suite)**2 – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC⁽¹⁾ :**

- Dépôt de matériaux - Goulotte/Benne à gravats : OUI NON Sur trottoir - sur chaussée
- Stationnement véhicule - engins chantier : OUI NON Sur trottoir - sur chaussée
- Échelle Échafaudage : sur pieds – console – volant – roulant Sur trottoir - sur chaussée

3 – CIRCULATION DES PIETONS/DES VEHICULES PERTURBÉE (remplir le tableau « Réglementation circulation/stationnement » ci-dessous) :

- Aménagement d'un passage piéton d'1 mètre de largeur
- Déviation des piétons sur le trottoir d'en face : panneaux de signalisation – marquage au sol

4 – ALIGNEMENT⁽¹⁾ Préciser la nature de la clôture :

- Avec accès Sans accès Plantation

PERIODE D'EXÉCUTION DES TRAVAUX⁽²⁾

Durée des travaux : Du au Jours ouvrés (sauf week-end)

REGLEMENTATION CIRCULATION/STATIONNEMENT DES VEHICULES (si les travaux perturbent)

Voie concernée :

- Plage horaire** : de à **Pendant toute la durée** : - du chantier - de l'intervention
- Stationnement⁽¹⁾** Réservation de place(s) : Nombre : Payante(s) - Gratuite(s)
- Réservation emplacement : Nombre de mètre linéaire :
- Interdiction : Devant - en face Côté : impair - pair
- Circulation⁽¹⁾** Perturbée le temps du : - chargement/déchargement - montage/démontage - livraison
- Chaussée rétrécie Demi-chaussée Alternée : - manuellement - feux tricolores
- Interdiction Déviation Accès riverains possible

La signalisation réglementaire devra être mise en place par le demandeur.

Des barrières de sécurité (toulousaines) peuvent être prêtées sous réserve de déposer un chèque de caution au secrétariat du Service Technique sis 240 avenue Victor Hugo à Lunel. Un bon de retrait du matériel vous sera délivré. Un état des lieux sera effectué lors du retrait puis au retour du matériel. **Tout matériel manquant ou dégradé donnera lieu à facturation.**

Demande de barrières de sécurité (toulousaines) Nb : N°chèque : Banque :

Je soussigné(e), auteur de la présente demande :

- certifie exacts les renseignements qui y sont contenus,
- suis informé(e) - qu'en cas de dommages sur les réseaux existants, la commune décline toute responsabilité, - que toute dégradation du mobilier urbain et du marquage au sol est à ma charge,
- m'engage à respecter les prescriptions de l'autorisation qui me sera éventuellement délivrée et **à ne pas débiter les travaux avant de l'avoir obtenue.**

Nom :

Prénom :

A Le

Signature,

(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Aucune autorisation ne sera délivrée pour des travaux en centre-ville pendant les manifestations estivales et hivernales. L'obtention de l'autorisation de voirie ne dispense pas de l'obtention d'autres autorisations qui seraient éventuellement nécessaires au titre du code de l'urbanisme comme la déclaration de travaux ou de permis de construire dont une copie devra être jointe au présent document.